

# ADDITIF N°1

## De l'Organisation

### 39ème Rallye de Printemps

---

#### **7.1.8P. VEHICULES D'ENCADREMENT, PARADES ET VIP:**

Des véhicules de parades (au nombre de 7) et VIP (au nombre de 3) prendront part au rallye moyennant une participation financière de 200 euros:

Ces véhicules seront encadrés par 2 véhicules officiels (un qui ouvre et un qui ferme). Les conducteurs des véhicules VIP doivent être en possession d'une licence encadrant AUTO valide et seront placés sous la direction du directeur de Course:

Il y aura 2 personnes maximum par véhicule, un road book est autorisé mais aucune prise de notes de reconnaissances ne sera autorisée:

Les équipements de course seront interdits, seuls les véhicules de série seront autorisés, les plaque W sont interdites:

Les véhicules seront identifiés par un numéro d'identification spécifique:

Les dépassements et les arrêts dans les ES sont interdits:

#### **7.1.8. VEHICULES D'ENCADREMENT ET VIP ( voir le tableau)**

**Les parades ne sont plus présentes ; seules 5 VIP pourront être prévus dans le timing des voitures ouvreuses .**

**VIP: Regroupement de différents véhicules liés à la promotion (invités, partenaires, publicité, véhicules de série en démonstration, ...).**

**Le conducteur aura une licence ENCOG minimum et le passager une licence EIV minimum conseillée .**

Fait à Palavas , le 18 Mars 2025

Asa Montpellier-Méditerranée  
Allée des Loisirs  
34250 PALAVAS-LES-FLOTS  
Association loi 1901 W343000767 Siret 797 496 254 000 13  
www.asa-montpellier.com  
asa-montpellier@club-internet.fr

